

<b>Nombre de conseillers</b>
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

<b>Date de convocation :</b>	<b>16/03/2026</b>
------------------------------	-------------------

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

La séance débute à 19h00 sous la présidence de M. André TAILLARD, doyen d'âge, qui procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **CONSEILLERS PRÉSENTS :**

M. Thierry PADILLA QUINTANA  
M. André TAILLARD  
Mme Agnès PIERRE PELOUX  
M. Laurent CHAMPALLE  
Mme Camille DELPINO LEFEVRE  
M. Bastien OTTELLI  
Mme Geneviève LAFARGE  
M. Pascal GRANGE  
Mme Stéphanie BENSON  
M. Cédric LACOMBE  
Mme Sandrine ROMAND  
Mme Aude JULLIEN  
M. Emmanuel LAVIGNE  
Mme Jessica DURY MORTEL  
Mme Julie POUGET  
Mme Axelle RIGAUDY  
M. Jason SERIEYS  
Mme Marie-Adeline DURET

### **ABSENTS/EXCUSÉS :**

M. Thierry GERVAIS (a donné un pouvoir à Laurent CHAMPALLE)

### **RAPPEL ORDRE DU JOUR :**

1. **Nomination du secrétaire de séance**
2. **Délibérations**
3. **Lecture de la Charte de l' élu local**
4. **Points divers**

André TAILLARD demande l'ajout d'un point relatif à la désignation des délégués au SIVU Jean Borel pour des raisons de planning. Cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

### **1. Nomination du secrétaire de séance pour la rédaction du procès-verbal**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Camille DELPINO est nommée secrétaire de séance, assistée de Jessica DURY MORTEL.

### **2. Prise de parole de Julie POUGET au nom de la liste « Chessy, une nouvelle dynamique »**

Avant de procéder à l'élection du maire, André TAILLARD a donné la parole à Julie POUGET qui s'est exprimée au nom de la liste arrivée en deuxième position lors des élections municipales.

Julie POUGET a adressé ses remerciements à l'ensemble du conseil pour la bienveillance et le dialogue respectueux qui ont caractérisé la campagne électorale. Elle a exprimé la volonté de son équipe de travailler dans un esprit de coopération, de confiance et d'écoute, soulignant que leur présence visait à enrichir le débat, non à s'opposer. Elle a rappelé que les Cassisiens avaient exprimé à quasi 50 % le souhait d'une nouvelle dynamique et que son équipe souhaitait incarner cette attente dans le respect des élus de la majorité.

### **3. Délibérations**

#### **N° 2026-004 ÉLECTION DU MAIRE**

André TAILLARD, en tant que président de séance, invite les candidats à se déclarer.

Un seul candidat se déclare : Thierry PADILLA QUINTANA.

Conformément à la réglementation, deux assesseurs doivent être désignés pour cette élection. Sont désignés assesseurs : Marie-Adeline DURET et Pascal GRANGE.

Tous les élus sont invités à voter à bulletin secret. Il est rappelé que, pour être élu Maire, il convient d'obtenir la majorité absolue (soit 10 voix minimum).

**Les résultats du scrutin, après le vote à bulletin secret des membres du Conseil Municipal, sont :**

- Nombre de votants : 19

- Nombre de bulletins blancs : 4

- Nombre de bulletins nuls : 0

- Nombre de voix pour le candidat Thierry PADILLA QUINTANA : 15

**Thierry PADILLA QUINTANA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu Maire de Chessy les Mines.**

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur confiance et souligne la volonté de travailler collectivement avec l'ensemble des élus, quelle que soit leur sensibilité, pour le bien de la commune au cours de ce mandat de six ou sept ans.

#### **N° 2026-005 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Il expose que le nombre d'adjoints est encadré par le Code Général des Collectivités Territoriales et ne peut dépasser 30 % du nombre de conseillers municipaux, soit 5 adjoints au maximum pour Chessy-les-Mines.

Il est proposé de fixer à 5 le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE FIXER le nombre d'Adjoints à 5.

**ADOPTÉ à 17 Voix Pour et 2 Abstentions.**

#### **N° 2026-006 ÉLECTION DES ADJOINTS**

**Monsieur le Maire rappelle** le cadre légal : scrutin de liste bloquée, à la majorité absolue, sans panachage, à bulletin secret. Les candidats de chaque sexe alternent sur la liste.

Une liste concurrente est proposée par Axelle RIGAUDY, incluant des noms figurant également sur la liste principale :

- Agnès PIERRE PELOUX – Jeunesse et vie sociale
- André TAILLARD – Finances
- Bastien OTTELLI – Sécurité, voirie
- Axelle RIGAUDY – Vie locale et vide associative
- Jason SERIEYS – Urbanisme

Axelle RIGAUDY précise que cette liste est proposée « à titre symbolique » pour montrer leur volonté de travailler ensemble.

Les personnes figurant sur les deux listes (Agnès PIERRE-PELOUX, André TAILLARD, Bastien OTTELLI) confirment leur engagement sur la liste initiale. La liste concurrente n'ayant pu être constituée, seule la liste principale est soumise au vote.

Liste unique soumise au vote :

- André TAILLARD – 1er Adjoint
- Agnès PIERRE-PELOUX – 2<sup>ème</sup> Adjointe
- Laurent CHAMPALLE – 3<sup>ème</sup> Adjoint
- Camille DELPINO LEFEVRE – 4<sup>ème</sup> Adjointe
- Bastien OTTELLI – 5<sup>ème</sup> Adjoint

Sont désignés assesseurs pour le vote : André TAILLARD, Marie-Adeline DURET et Pascal GRANGE.

**Les résultats du scrutin, après le vote à bulletin secret des membres du Conseil Municipal, sont :**

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de voix pour la liste complète : 16

La liste unique est élue à la majorité absolue des suffrages exprimés.

#### **N° 2026-007 VOTE DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**Monsieur le Maire expose :**

- l'indemnité du maire est de droit et sans débat au taux maximum et qu'elle est fixée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- le montant des indemnités des adjoints est déterminé librement par le conseil municipal, dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire.

Le Code Général de la Fonction Publique indique un pourcentage d'indemnité maximum selon :

- la nature juridique de la collectivité,
- les fonctions exercées,
- la strate démographique.

L'enveloppe globale indemnitaire est constituée par le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints. Pour Chessy, au regard du nombre d'habitants, cette enveloppe globale indemnitaire est de 6 683,65 € brut.

Il est proposé de voter les indemnités du maire et des adjoints au taux maximum, selon la répartition suivante : 2 289,55 € brut pour le Maire et 878,82 € brut x 5 pour les Adjoints.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE FIXER les indemnités du Maire et des Adjoints selon les montants proposés.**

**ADOPTÉ à 16 Voix Pour, 2 Abstentions et 1 Voix Contre**

#### **N° 2026-008 DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**Monsieur le Maire expose** que la délégation est régie par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il procède à la lecture de l'article à la demande de Jason SERIEYS.

**Il est proposé** de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, l'ensemble des points définis à l'article L.2122-22 du CGCT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE DÉLÉGUER au Maire, et pour la durée du mandat, toutes les attributions définies à l'article L.2122-22 du CGCT.**

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

#### **N° 2026-009 DÉLÉGATIONS DE FONCTION DES ADJOINTS**

**Monsieur le Maire présente** les délégations de fonction attribuées à chaque adjoint. Il précise que l'urbanisme est conservé par le maire compte tenu de ses responsabilités en tant que vice-président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et des enjeux liés au PLU/PLUi.

**Monsieur le Maire propose** les délégations suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Rang</b>	<b>Délégations</b>
André TAILLARD	1 <sup>er</sup> Adjoint	Délégation de signature (absence du maire) + Délégation de fonction : Finances
Agnès PIERRE-PELOUX	2 <sup>ème</sup> Adjointe	Délégation de fonction : Enfance, Petite Enfance, Social / Vie Associative et Économique
Laurent CHAMPALLE	3 <sup>ème</sup> Adjoint	Délégation de fonction : Bâtiments, Patrimoine
Camille DELPINO LEFEVRE	4 <sup>ème</sup> Adjointe	Délégation de fonction : Communication
Bastien OTTELLI	5 <sup>ème</sup> Adjoint	Délégation de fonction : Voirie, Sécurité

Monsieur le Maire précise que ces délégations pourront évoluer en cours de mandat, avec la possibilité, en fonction des chantiers de créer des postes de conseillers municipaux délégués.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE D'APPROUVER les délégations de fonction des Adjoints telles que présentées ci-dessus.**

**ADOPTÉ à 18 Voix Pour et 1 Abstention**

**N° 2026-010 CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES**

**Monsieur le Maire propose de créer sept commissions communales permanentes, chaque commission étant présidée par le maire ou l'adjoint en charge du domaine concerné.**

<b>Commission</b>	<b>Membres</b>
<b>Bâtiments / Patrimoine</b>	Laurent CHAMPALLE (Adjoint), André TAILLARD, Emmanuel LAVIGNE, Pascal GRANGE, Thierry GERVAIS, Stéphanie BENSON, Jason SERIEYS, Cédric LACOMBE
<b>Voirie / Sécurité</b>	Bastien OTTELLI (Adjoint), Cédric LACOMBE, Emmanuel LAVIGNE, Pascal GRANGE, Jason SERIEYS
<b>Communication</b>	Camille DELPINO LEFEVRE (Adjointe), Bastien OTTELLI, Thierry PADILLA QUINTANA, Marie-Adeline DURET
<b>Enfance, Petite Enfance, Social</b>	Agnès PIERRE-PELOUX (Adjointe), Geneviève LAFARGE, Jessica DURY-MORTEL, Axelle RIGAUDY
<b>Vie Associative et Économique</b>	Agnès PIERRE-PELOUX (Adjointe), Thierry GERVAIS, Sandrine ROMAND, Aude JULLIEN, Geneviève LAFARGE, Axelle RIGAUDY
<b>Finances / RH</b>	André TAILLARD (Adjoint), Pascal GRANGE, Thierry PADILLA QUINTANA, Julie POUGET
<b>Urbanisme / Environnement</b>	Thierry PADILLA QUINTANA (Maire), Cédric LACOMBE, Stéphanie BENSON, Jason SERIEYS, Pascal GRANGE

Monsieur le Maire précise que la composition des commissions pourra évoluer en cours de mandat.

Chaque adjoint devra convoquer sa commission dans les prochaines semaines afin de déterminer une feuille de route par commission pour l'ensemble du mandat, permettant d'établir un plan d'investissement pluriannuel.

Monsieur le Maire ajoute que ce premier travail, par commission, permettra également de faire des mises en commun entre les deux programmes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE CRÉER les sept commissions communales tel que proposé et d'en désigner les membres listés ci-dessus.**

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

### **N° 2026-011 ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS**

**Monsieur le Maire rappelle** les missions du CCAS : aide aux familles en difficulté et participation au financement du repas des anciens.

**Il est proposé** la composition suivante du bureau du CCAS :

- Thierry PADILLA QUINTANA (Président de droit)
- Agnès PIERRE-PELOUX
- Laurent CHAMPALLE
- Marie-Adeline DURET
- Geneviève LAFARGE

**Les résultats du scrutin, après le vote à bulletin secret des membres du Conseil Municipal, sont :**

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de voix pour la liste complète : 19

**La liste unique est élue à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

### **N° 2026-012 BUDGÉTISATION DES CHARGES DU SYDER**

**Monsieur le Maire expose** que le SYDER (Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône) facture chaque année à la commune des charges pour l'éclairage public et la maintenance des réseaux et que le mode de financement de ces charges doit être décidé en conseil municipal. Les trois modes de financement possible sont :

- subvention du budget primitif (= contribution budgétaire en fonctionnement)
- fiscalité prélevée sur les administrés
- mix des deux

Pour l'exercice 2026, ces charges s'élèvent à 20 514,66 € (contre 33 514,07 € en 2025, soit une baisse de 13 000 €), liée à une diminution de la maintenance et de la consommation.

**Monsieur le Maire propose** de prendre en charge la totalité de ce montant sur le budget primitif communal, comme pratiqué depuis 18 ans, afin de ne pas alourdir la fiscalité locale, notamment en période d'inflation.

**Il est rappelé** par André TAILLARD qu'une prise en charge sur le budget communal est plus équitable qu'une fiscalisation, celle-ci ne touchant que les propriétaires et non les locataires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, DÉCIDE D'INSCRIRE AU BUDGET la somme de 20 514,66 € au titre des charges dues au SYDER pour l'année 2026.**

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

### **N° 2026-013 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SIVU JEAN BOREL**

**Monsieur le Maire laisse la parole à André TAILLARD qui rappelle** que le SIVU Jean Borel est le syndicat intercommunal à vocation unique gérant l'EHPAD du Bois-d'Oingt, dont les bâtiments appartiennent à 17 communes de l'ancien canton. Un projet de reconstruction de l'établissement est en cours (permis de construire déposé fin février), pour un budget estimé à 15,8 millions d'euros et une capacité de 98 lits (contre 83 actuellement). Le premier conseil d'administration est prévu courant avril, d'où la nécessité de désigner les délégués ce soir.

Pour la commune de Chessy, quatre délégués sont requis. La liste suivante est proposée :

- André TAILLARD (vice-président du SIVU)

- Geneviève LAFARGE
- Jessica DURY-MORTEL
- Marie-Adeline DURET

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, DÉCIDE DE DÉSIGNER les quatre délégués communaux au SIVU Jean Borel tels que listés ci-dessus.**

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

**4. Lecture de la Charte de l'Élu local :**

Conformément aux dispositions légales, Monsieur le Maire procède à la lecture de la première page de la Charte de l'Élu Local devant l'ensemble du conseil municipal et chacun reçoit un exemplaire papier.

**5. Points divers**

Néant.

Monsieur le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 21 avril à 19h00 à la mairie. Les conseillers souhaitant proposer un point à l'ordre du jour sont invités à adresser un mail à Audrey GUYOT, DGS.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour la qualité des échanges lors de ce premier conseil municipal et lève la séance à 21h.

A Chessy, le 23 mars 2026

Les secrétaires de séance,

Camille DELPINO LEFEVRE

Jessica DURY MORTEL



Le Maire,

Thierry PADILLA